

DELIBERATION DU

17-mars-25

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2024

Le conseil communautaire  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

Serge GROLLIER  
2024

PRÉFECTURE de la SAVOIE

01 AVR. 2025

REÇU

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	75 820.00 €	0.00 €	0.00 €	75 820.00 €
FONCT	45 901.74 €	0.00 €		45 901.74 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2024</b>	<b>45 901.74 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la plus-value liée aux cessions		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement		45 901.74 €
Total affecté :		45 901.74 €
Total affecté		
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2024</b>	<b>0.00 €</b>
Déficit à reporter		

Fait à Nances  
Le 14/03/25

Délibéré par  
Le

le comité de direction  
17-mars-25

Nombre de membres en exercice :	11
Présents :	8
Suffrages exprimés	8
Abs :	
Pour :	8
Contre :	



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 24/03/2025